

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Point important : sauf mention spécifique, ce questionnaire concerne uniquement l'action sociale de la commune et de son CCAS. L'action sociale relevant de votre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son CIAS le cas échéant est décrite dans un autre questionnaire, auquel vous n'avez pas à répondre.

L'année de référence pour toutes les données à renseigner est l'année 2024.

Dans cette enquête, l'action sociale communale s'entend comme toutes les aides et actions effectuées par la commune ou le CCAS dans les domaines suivants :

- ▣ L'action sociale à destination des personnes âgées
- ▣ L'action sociale à destination des personnes handicapées
- ▣ L'action sociale pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions (y compris la précarité énergétique et alimentaire)
- ▣ L'action sociale pour l'hébergement/logement
- ▣ L'action sociale pour la petite enfance
- ▣ L'action sociale pour la jeunesse et la famille (y compris l'accueil périscolaire)
- ▣ L'action sociale pour l'insertion professionnelle (aide à la recherche d'emploi)
- ▣ L'action sociale pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire

Par ailleurs, le questionnaire s'intéresse à toutes les actions sociales des domaines précités, pour lesquelles la commune ou le CCAS sont les principaux financeurs ou pilotes. Les actions menées par le CCAS mais co-financées par un partenaire extérieur (département, CPAM, etc.) sont aussi recensées. Il en va de même de la délégation de certaines actions de la commune ou du CCAS à des associations du territoire. En revanche, les délégations de compétence du département ou d'autres institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

L'action sociale à destination des agents du CCAS ou du personnel communal ne fait pas partie du champ de l'enquête.

Pour les établissements et services, il est demandé d'effectuer un recensement de l'existant sur le territoire communal en matière d'action sociale, que ces structures soient à gestion communale ou non, publiques, privées à but lucratif ou associatives.

Pensez à renseigner toutes les questions : une absence de réponse à une question « oui/non » ne signifie pas forcément « non ».

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire d'enquête comprend 9 fiches (bordereaux) obligatoires et 9 fiches optionnelles, à remplir selon votre situation.

Remarque sur le site de collecte : les sauvegardes se font automatiquement sur le site dès lors que vous cliquez sur « Enregistrer » ou « Enregistrer avec contrôles » après remplissage d'une fiche. Vous pourrez toujours revenir sur cette fiche si vous désirez y apporter des modifications.

Les 9 fiches obligatoires

Introduction

IDENT1 Identification du répondant à l'enquête

Partie 1 – Organisation de l'action sociale sur le territoire

OR1 L'organisation de l'action sociale sur le territoire communal au 31 décembre 2024 - 1

OR1b L'organisation de l'action sociale sur le territoire communal au 31 décembre 2024 - 2

PART1 Partenariats de la commune ou du CCAS relatifs à l'action sociale

Partie 2 – Focus sur les aides et actions sociales

PRES1 Volet aides et actions sociales en 2024 (hors EPCI et CIAS)

AUT1 Autres renseignements 2024 (hors EPCI et CIAS)

Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire

ES1filtre Établissements et services concourant à l'action sociale de la commune (Hors EPCI et CIAS)

Partie 3 – Le personnel de l'action sociale

PER1 Personnel de l'action sociale du CCAS (hors CIAS)

Fin du questionnaire

FIN1 Remarques sur le questionnaire

Les 9 fiches optionnelles

Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire

EPA1 Établissements et services concourant à l'action sociale de la commune (Hors EPCI et CIAS)

EPH1 Établissements pour personnes âgées (Hors EPCI et CIAS)

SPAPH1 Établissements pour personnes handicapées (Hors EPCI et CIAS)

SPAPH1b Services à destination des personnes âgées et des personnes handicapées (Hors EPCI et CIAS)

SPS1 Services d'aide ménagère et services d'aide et d'accompagnement à domicile ou service autonomie à domicile (Hors EPCI et CIAS)

EPS1 Services et établissements pour personnes en situation de précarité alimentaire

SPS1b Établissements et services pour personnes en difficulté sociale (Hors EPCI et CIAS)

EPE1 Service d'accueil d'urgence (Hors EPCI et CIAS)

EPSS1 Établissements et services destinés à la petite enfance et à la jeunesse (Hors EPCI et CIAS)

Établissements pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire (Hors EPCI et CIAS)

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Point important : sauf mention spécifique, ce questionnaire concerne uniquement l'action sociale de la commune et de son CCAS. L'action sociale relevant de votre établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou de son CIAS le cas échéant est décrite dans un autre questionnaire, auquel vous n'avez pas à répondre. L'année de référence pour toutes les données à renseigner est l'année 2024.

Dans cette enquête, l'action sociale communale s'entend comme toutes les aides et actions effectuées par la commune ou le CCAS dans les domaines suivants :

- ▶ L'action sociale à destination des personnes âgées
- ▶ L'action sociale à destination des personnes handicapées
- ▶ L'action sociale pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions (y compris la précarité énergétique et alimentaire)
- ▶ L'action sociale pour l'hébergement/logement
- ▶ L'action sociale pour la petite enfance
- ▶ L'action sociale pour la jeunesse et la famille (y compris l'accueil périscolaire)
- ▶ L'action sociale pour l'insertion professionnelle (aide à la recherche d'emploi)
- ▶ L'action sociale pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire

Par ailleurs, le questionnaire s'intéresse à toutes les actions sociales des domaines précités, pour lesquelles la commune ou le CCAS sont les principaux financeurs ou pilotes. Les actions menées par le CCAS mais co-financées par un partenaire extérieur (département, CPAM, etc.) sont aussi recensées. Il en va de même de la délégation de certaines actions de la commune ou du CCAS à des associations du territoire. En revanche, les délégations de compétence du département ou d'autres institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

L'action sociale à destination des agents du CCAS ou du personnel communal ne fait pas partie du champ de l'enquête.

Pour les établissements et services, il est demandé d'effectuer un recensement de l'existant sur le territoire communal en matière d'action sociale, que ces structures soient à gestion communale ou non, publiques, privées à but lucratif ou associatives.

Pensez à renseigner toutes les questions : une absence de réponse à une question « oui/non » ne signifie pas forcément « non ».

ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire d'enquête comprend 9 fiches (bordereaux) obligatoires et 9 fiches optionnelles, à remplir selon votre situation. **Remarque sur le site de collecte : les sauvegardes se font automatiquement sur le site dès lors que vous cliquez sur « Enregistrer » ou « Enregistrer avec contrôles » après remplissage d'une fiche. Vous pourrez toujours revenir sur cette fiche si vous désirez y apporter des modifications.**

Les 9 fiches obligatoires

Introduction

IDENT1 Identification du répondant à l'enquête

Partie 1 – Organisation de l'action sociale sur le territoire

OR1 L'organisation de l'action sociale sur le territoire communal au 31 décembre 2024 - 1

OR1b L'organisation de l'action sociale sur le territoire communal au 31 décembre 2024 - 2

PART1 Partenariats de la commune ou du CCAS relatifs à l'action sociale

Partie 2 – Focus sur les aides et actions sociales

PRES1 Volet aides et actions sociales en 2024 (hors EPCI et CIAS)

AUT1 Autres renseignements 2024 (hors EPCI et CIAS)

Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire

ES1filtre Établissements et services concourant à l'action sociale de la commune (Hors EPCI et CIAS)

Partie 3 – Le personnel de l'action sociale

PER1 Personnel de l'action sociale du CCAS (hors CIAS)

Fin du questionnaire

FIN1 Remarques sur le questionnaire

Les 9 fiches optionnelles ne sont à remplir qu'en fonction de certaines réponses à la fiche obligatoire ES1filtre. Une ou plusieurs de ces fiches seront accessibles en saisie en fonction des réponses positives données à la fiche ES1filtre :

Les 9 fiches optionnelles

Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire

EPA1 Établissements et services concourant à l'action sociale de la commune (Hors EPCI et CIAS)

EPH1 Établissements pour personnes âgées (Hors EPCI et CIAS)

SPAPH1 Établissements pour personnes handicapées (Hors EPCI et CIAS)

SPAPH1b Services à destination des personnes âgées et des personnes handicapées (Hors EPCI et CIAS)

SPS1 Services d'aide ménagère et services d'aide et d'accompagnement à domicile ou service autonomie à domicile (Hors EPCI et CIAS)

EPS1 Services et établissements pour personnes en situation de précarité alimentaire

SPS1b Établissements et services pour personnes en difficulté sociale (Hors EPCI et CIAS)

EPE1 Service d'accueil d'urgence (Hors EPCI et CIAS)

EPSS1 Établissements et services destinés à la petite enfance et à la jeunesse (Hors EPCI et CIAS)

Établissements pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire (Hors EPCI et CIAS)

CONSIGNES DE REMPLISSAGE DU QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Point important : sauf mention spécifique, ce questionnaire concerne uniquement l'action sociale de l'intercommunalité et de son CIAS. L'action sociale relevant des communes ou des CCAS le cas échéant est décrite dans un autre questionnaire, auquel vous n'avez pas à répondre.

L'année de référence pour toutes les données à renseigner est l'année 2024.

Dans cette enquête, l'action sociale communale s'entend comme toutes les aides et actions effectuées par l'intercommunalité ou le CIAS dans les domaines suivants :

- ▣ L'action sociale à destination des personnes âgées
- ▣ L'action sociale à destination des personnes handicapées
- ▣ L'action sociale pour la lutte contre la pauvreté et les exclusions (y compris la précarité énergétique et alimentaire)
- ▣ L'action sociale pour l'hébergement/logement
- ▣ L'action sociale pour la petite enfance
- ▣ L'action sociale pour la jeunesse et la famille (y compris l'accueil périscolaire)
- ▣ L'action sociale pour l'insertion professionnelle (aide à la recherche d'emploi)
- ▣ L'action sociale pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire

Par ailleurs, le questionnaire s'intéresse à toutes les actions sociales des domaines précités, pour lesquelles l'intercommunalité ou le CIAS sont les principaux financeurs ou pilotes. Les actions menées par le CIAS mais co-financées par un partenaire extérieur (département, CPAM, etc.) sont aussi recensées. Il en va de même de la délégation de certaines actions de l'intercommunalité ou le CIAS à des associations du territoire. En revanche, les délégations de compétence du département ou d'autres institutions ne font pas partie du champ de l'enquête.

L'action sociale à destination des agents du CIAS ou du personnel intercommunal ne fait pas partie du champ de l'enquête.

Pour les établissements et services, il est demandé d'effectuer un recensement de l'existant sur le territoire intercommunal en matière d'action sociale, que ces structures soient à gestion communale ou non, publiques, privées à but lucratif ou associatives.

Pensez à renseigner toutes les questions : une absence de réponse à une question « oui/non » ne signifie pas forcément « non ».

ORGANISATION DU QUESTIONNAIRE

Le questionnaire d'enquête comprend 8 fiches (bordereaux) obligatoires et 9 fiches optionnelles, à remplir selon votre situation.

Remarque sur le site de collecte : les sauvegardes se font automatiquement sur le site dès lors que vous cliquez sur « Enregistrer » ou « Enregistrer avec contrôles » après remplissage d'une fiche. Vous pourrez toujours revenir sur cette fiche si vous désirez y apporter des modifications.

Les 8 fiches obligatoires

- ▣ **Introduction**
IDENT2 Identification du répondant à l'enquête
- ▣ **Partie 1 – Organisation de l'action sociale sur le territoire**
OR2 L'organisation de l'action sociale sur le territoire intercommunal au 31 décembre 2024
- ▣ **Partie 2 – Focus sur les aides et actions sociales**
PART2 Partenariats de l'intercommunalité ou du CIAS relatifs à l'action sociale
- ▣ **Partie 2 – Focus sur les aides et actions sociales**
PRES2 Volet aides et actions sociales en 2024
AUT2 Autres renseignements 2024
- ▣ **Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire**
ES2filtre Établissements et services concourant à l'action sociale de l'intercommunalité
- ▣ **Partie 3 – Le personnel de l'action sociale**
PER2 Personnel de l'action sociale du CIAS
- ▣ **Fin du questionnaire**
FIN2 Remarques sur le questionnaire

Les 9 fiches optionnelles ne sont à remplir qu'en fonction de certaines réponses à la fiche obligatoire ES2filtre. Une ou plusieurs de ces fiches seront accessibles en saisie en fonction des réponses positives données à la fiche ES2filtre :

Les 9 fiches optionnelles

- ▣ **Partie 3 – Établissements et services concourant à l'action sociale du territoire**
EPA2 Établissements pour personnes âgées
EPH2 Établissements pour personnes handicapées
SPAPH2 Services à destination des personnes âgées et des personnes handicapées
SPAPH2b Services d'aide ménagère et services d'aide et d'accompagnement à domicile ou service autonomie à domicile
SPS2 Services et établissements pour personnes en situation de précarité alimentaire
EPS2 Établissements et services pour personnes en difficulté sociale
SPS2b Service d'accueil d'urgence
EPE2 Établissements et services destinés à la petite enfance et à la jeunesse
EPSS2 Établissements pour l'accès aux soins et la prévention sanitaire